



Toulouse, le 02 juillet 2019

Le médecin conseiller technique
Responsable départemental

à

Mesdames et Messieurs
les parents d'élèves

SAMIS

Service médical des élèves

Référence

TC/MCV/2018-2019

Dossier suivi par
Docteur Thérèse Consonni
Médecin conseiller technique
de l'Inspectrice d'académie,
DASEN de la Hte Garonne

Téléphone
05 36.25.89.32

Courriel
Samis2@ac-toulouse.fr

Rectorat
CS 87703
75 rue Saint-Roch
31077 Toulouse cedex 4

Madame, monsieur,

Vous souhaitez la reconduction d'un PAI pour votre enfant qui en bénéficiait pendant l'année scolaire 2018/2019.

Si aucune modification dans le traitement ou le protocole n'est intervenue, le présent projet d'accueil individualisé est reconduit à l'identique.

Vous voudrez bien fournir une ordonnance récente en cours de validité (mêmes médicaments, même posologie) et renouveler les médicaments en tenant compte de la date de péremption.

Pour rappel, les enfants souffrant de troubles de la santé évoluant sur une longue période nécessitent un suivi et une évaluation médicale réguliers. Ainsi le PAI est adapté régulièrement aux besoins de santé de l'élève.

Docteur Thérèse Consonni